

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Staatsverträge
Akteure	Brasilien
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bovey, Audrey
Burgos, Elie

Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Burgos, Elie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Staatsverträge, Brasilien, 2007 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1

Abkürzungsverzeichnis

OECD Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Zwischenstaatliche Beziehungen

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.12.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant le **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** entre la Confédération suisse et la République fédérative du Brésil au mois de février. Les chambres ont approuvé ledit traité sans discussion au cours de l'année sous revue.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.12.2018
AUDREY BOVEY

Au début du mois de décembre 2018, le Conseil national s'est exprimé en faveur (133 voix pour, 40 contre et 15 abstentions) de la **convention contre les doubles impositions conclue avec le Brésil** à la suite de nombreuses années de négociations. La convention en question s'inscrit en conformité avec les standards internationaux établis par le Modèle OCDE.²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.03.2019
AUDREY BOVEY

Au mois de mars 2019, le Conseil des Etats s'est à son tour exprimé en faveur de la **convention contre les doubles impositions conclue avec le Brésil** (40 voix pour, 1 contre et 0 abstention). Le projet a en définitive été adopté à l'occasion du vote final du 22 mars 2019.³

1) FF, 2007, p. 1903 ss. ; BO CE, 2007, p. 805 s. et 1212 ; BO CN, 2007, p. 1967 s. et 2077.

2) BO CN, 2018, p. 2006 ss. ; BO CN, 2018, p. 2012

3) BO CE, 2019, p. 240; BO CE, 2019, p. 46 ss.; BO CE, 2019, p. 47 ss.; BO CN, 2019, p. 622